



Les entretiens
du Droit des sociétés

Mercredi 19 novembre 2014 de 14h30 à 17h30
Dans le grand auditorium de la Maison du Barreau de Paris
2, rue de Harlay 75001 Paris

ARTICLE 1843-4 DU CODE CIVIL :
Qu'en reste-il ?
Désuétude ou solution d'avenir ?

PROGRAMME

Introduction des travaux

- Présentation des Entretiens du droit des sociétés – 2^e édition, par **Denis RAYNAL**, Avocat Associé K B R C & Associés – Selafa d'Avocats à la Cour
- Ouverture des travaux, par **Grégory MOUY**, Avocat à la Cour, Docteur en droit privé, Co-président de la Commission nationale du droit des sociétés de l'ACE

INTERVENTIONS (1^{re} partie)

- 1) La refonte de l'article 1843-4 du Code civil opérée par l'ordonnance du 31 juillet 2014, par **Gilles CAMPHORT**, Avocat Associé et Président du cabinet Oratio avocats. Co-président de la Commission nationale du droit des sociétés de l'ACE
- 2) Quel est exactement le champ d'application du nouvel article 1843-4 ?, par **Frédéric GIANCARLI**, Avocat à la Cour, Associé fondateur du Cabinet De Bussy Giancarli Chevalier
- 3) Regard d'un Juge sur l'application de l'article 1843-4, par **Edith MERLE**, Juge au Tribunal de commerce de Paris, Président de la Chambre du droit des sociétés

ECHANGES AVEC LA SALLE

Questions réponses, animée par **Anne CHARVERIAT**, Avocat honoraire, coauteur du Mémento sociétés commerciales aux Editions Francis Lefebvre

Pause-café

INTERVENTIONS (2^e partie)

- 1) Le traitement des déséquilibres contractuels face à la refonte de l'article 1843-4 du Code civil, par **Grégory MOUY**, Avocat à la Cour, Docteur en droit privé, Co-président de la Commission nationale du droit des sociétés de l'ACE
- 2) Regard d'un expert financier sur l'application de l'article 1843-4, par **Alain MARTIN**, X-MBA - Expert-comptable - Expert financier agréé par la Cour de cassation
- 3) L'article 1843-4 du Code civil sur un plan procédural, par **Emmanuel RASKIN**, Avocat Associé Cogérant Société d'Etudes Fiscales et Juridiques
- 4) Rapport de synthèse, par **Nicolas RONTCHEVSKY**, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université de Strasbourg

Cocktail

Membres ACE/AFJE : 100 € ht (120 € ttc) - Non membres : 140 € ht (168€ ttc)

Moins de 35 ans : 40 ht (48 € ttc)



Inscriptions et renseignements

5, rue Saint-Philippe du Roule - 75008 Paris - Tél. 01.47.66.30.07- ace@avocats-conseils.org

www.avocats-conseils.org

